

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la société

Journal de la société statistique de Paris, tome 30 (1889), p. 281-285

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1889__30__281_0

© Société de statistique de Paris, 1889, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 9. — SEPTEMBRE 1889.

I.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 JUIN 1889.

SOMMAIRE — La Médaille de la Société de géographie de Madrid — Les Esquimos du Grœnland occidental, par M. Rabot — Statistique vinicole universelle, par M. François Bernard. — Discussion : MM Paul Leroy-Beaulieu, de Foville et Flechey

La séance est ouverte à 9 heures sous la présidence de M. Paul Leroy-Beaulieu.

M. le Président informe la Société d'une nouvelle perte qu'elle vient de faire dans la personne de M. Max Hoffmann. Bien que notre regretté collègue ait rarement paru à nos séances, il n'en a pas moins donné un concours efficace aux travaux de la Société en collaborant à son Journal, où il a produit pendant ces deux dernières années plusieurs articles remarquables, notamment sur la question des voies de transport et des tarifs de chemins de fer. M. Max Hoffmann était un chercheur et il nous fournissait principalement sur la statistique allemande de précieux matériaux. Que sa famille reçoive l'expression de nos sympathiques regrets.

Le procès-verbal de la séance du 15 mai est adopté.

Il est procédé à l'élection de plusieurs membres nouveaux.

MM Cheysson et Loua soutiennent la candidature de M. BÉTHOUART, ingénieur civil.

MM. Baudry, Paul Leroy-Beaulieu et Levasseur soutiennent celle de M. HENRY COCHARD, avocat-conseil de la légation des États-Unis.

M LYON-CAHEN, professeur à l'École de droit, a pour parrains MM. Levasseur et Turquan.

M. JOLY, professeur au Collège de France, se présente enfin sous les auspices de MM. Turquan et Ducrocq.

M. le Président résume en peu de mots les titres des quatre candidats présentés et demande qu'en raison de leur notoriété, le vote ait lieu par acclamation.

A l'unanimité, MM. Béthouart, Henry Cochard, Lyon-Cahen et Joly sont élus membres titulaires de la Société.

M. le Président donne lecture d'une lettre qui lui a été transmise par le secrétaire général de la Société de géographie de Madrid. En vertu d'une ordonnance royale du 11 novembre 1885, les membres de cette société scientifique sont autorisés à porter une médaille conforme au modèle annexé. Les membres de la Société de statistique de Paris qui voudraient jouir de la même faveur sont invités à adresser leur demande par écrit au Président de la Société de Madrid (calle del León, n° 21) [1].

M. Cheysson fait hommage à la Société de plusieurs fascicules contenant le texte de la communication qu'il a présentée à la dernière séance.

M. Ducrocq lui fait hommage à son tour d'une brochure relative au projet de réforme de la licence en droit, où plusieurs passages sont consacrés à la propagation des études économiques et statistiques qui, dans l'idée de l'auteur, doivent former le complément indispensable du programme à adopter pour les facultés.

M. de Foville offre à la Société, de la part de M. Fouquet, député de l'Eure, un ouvrage en deux volumes contenant les comptes détaillés de son département de 1806 à 1889. Ce travail considérable est exposé, à côté des ouvrages de notre Société, au Palais des Arts libéraux.

M. le Secrétaire général rend compte des ouvrages adressés à la Société depuis la dernière séance, et s'étend plus particulièrement sur la *Statistique de l'industrie minérale en 1887*, offert par M. le ministre des travaux publics, ainsi que sur le dernier *Exposé comparatif* publié par la Direction du commerce intérieur au ministère du commerce, de l'industrie et des colonies. Il dit enfin quelques mots du Journal du bureau de statistique de Prusse, si riche en documents variés, des statistiques financières de l'Italie et du grand travail, rédigé par M. Bodio, sur les sociétés de secours mutuels en Italie et à l'étranger. Il offre ensuite à la Société, au nom de M. Pierre Fleury, un nouveau rapport très instructif sur la protection de l'enfance dans le département du Cher.

La parole est alors accordée à M. Ch. Rabot, qui donne lecture d'une note statistique sur les *Esquimos du Groenland occidental*.

M. Ch. RABOT, dont on connaît les nombreuses explorations dans les régions glacées du Nord, était mieux que tout autre à même de fournir des renseignements précis sur les intéressantes populations de ces parages. Sa note est insérée dans le présent numéro.

Sur la demande de M. Levasseur, M. Rabot ajoute de vive voix quelques détails sur la méthode employée pour recenser les Esquimos. Ces derniers se font reconnaître à leur costume; quand ils ne le portent pas, c'est qu'ils se soumettent aux coutumes norvégiennes, et par là se déclarent Norvégiens. Il ajoute que cette opération est entourée de toutes les garanties désirables, car elle est dirigée par l'honorable M. Pulz, professeur de lapon à Christiania. M. Pulz connaît admirablement les populations dont il s'agit, et a résumé ses recherches dans une carte, déjà remarquée par M. Levasseur, et qui figure à l'Exposition.

(1) Art. 9 des Statuts. — Les étrangers qui voudront entrer, à titre de membre à vie dans la Société de géographie de Madrid, recevront, moyennant le paiement à l'avance de 315 fr. :

1° Le diplôme de membre à vie;

2° Les statuts et règlements;

3° La médaille avec son cordon renfermée dans son étui;

4° La copie officielle de l'ordonnance royale autorisant le port de la médaille.

M. François BERNARD remplace M. Rabot à la tribune et donne lecture du mémoire qu'il avait annoncé sur la *Statistique vinicole universelle*.

Ce travail, dont l'insertion a été ordonnée, a exigé de l'auteur de longues et pénibles recherches. Rien de plus malaisé, en effet, que d'évaluer le produit d'une culture aussi variable que la vigne et qui est exposée à tant d'éventualités. Après avoir fait connaître la situation des vignes françaises, qui luttent avec tant d'énergie contre le phylloxéra et qui peu à peu tendent à se reconstituer, M. Bernard parle des vignobles étrangers, et des tentatives plus ou moins heureuses, mais dans tous les cas fort importantes, qui ont été faites pour propager la culture de la vigne à Tunis, en Algérie, aux États-Unis et principalement en Californie, dans la République Argentine et au Chili, et enfin au Cap et en Australie. Il complète ces détails par une excursion en Grèce, dans la Turquie d'Europe et dans les provinces asiatiques de cet empire.

Passant à l'évaluation des produits, qu'il présente sous diverses formes, en les critiquant au besoin, l'orateur montre que, pour la France même, les évaluations diffèrent suivant qu'elles proviennent du Ministère des finances ou de celui de l'agriculture. Ces dernières sont généralement plus élevées et s'il les a adoptées, c'est qu'il pense que, venant plus tard, elles ont pu être mieux contrôlées.

M. Paul LEROY-BEAULIEU ne peut que rendre hommage au travail si consciencieux et si bien ordonné de M. Bernard. Il aurait cependant quelques réserves à présenter en ce qui concerne les pays neufs. C'est ainsi qu'en Tunisie, par exemple, il a pu constater *de visu* que, loin d'être en progrès, le vignoble tend à diminuer. On arrache, en effet, plutôt qu'on ne plante. Il ne croit pas non plus aux progrès futurs des vignes du Cap et de l'Australie. Il y a là une question de dépenses et de salaires qui empêcheront toujours ces pays de lutter avec la France méridionale où ces facteurs sont réduits au minimum. Il n'en sera peut-être pas ainsi des États-Unis, où l'audace et l'ingéniosité des procédés pourront suppléer au haut prix de la main-d'œuvre, ni dans la République Argentine, qui reçoit chaque année une immigration considérable formée en partie par les viticulteurs du midi de l'Europe. Il pense enfin que d'autres pays, tels que la Turquie, la Roumanie, les provinces du Caucase, etc..., offrent des conditions assez favorables pour qu'on puisse espérer que la vigne s'y propagera. La France aura donc à lutter si elle veut maintenir sa situation.

M. DE FOVILLE dit qu'il ne suivra pas M. Paul Leroy-Beaulieu sur le terrain économique ; restant dans le domaine de la statistique, il n'admet pas que pour être en retard les documents de l'agriculture valent mieux que ceux que les finances publient dans un moindre délai. Il n'en est pas, en effet, des statistiques officielles comme des vins qui gagnent à vieillir. Bien des motifs l'amènent à penser que des documents relevés par un personnel aussi nombreux que celui des contributions indirectes et aussi pénétré de ses devoirs fiscaux, doivent offrir, par cela même, un plus haut degré de précision.

M. E. LEVASSEUR reconnaît les différences que MM. Bernard et de Foville ont signalées, différences naturelles puisqu'elles procèdent de méthodes différentes. Mais l'écart ne lui paraît pas suffisant pour en rejeter les résultats, d'autant plus que, si l'on fait un diagramme, on trouve que la marche du phénomène est identique dans les deux cas.

MM. Bernard et Flechey fournissent sur ce point quelques explications complémentaires qui mettent fin au débat.

M. le Président rappelle à la Société que, d'après un usage constant, elle s'abstient de siéger pendant les mois d'août et de septembre. Mais, considérant qu'elle devra se réunir dans les premiers jours de septembre pour recevoir l'Institut international, il pense qu'il conviendrait que les vacances soient reportées, exceptionnellement cette année, en juillet et août.

L'Assemblée consultée adopte cette motion. En conséquence, la séance de réouverture aura lieu le samedi 7 septembre à 4 heures.

Quant aux séances suivantes, elles se tiendront comme d'habitude le 3^e mercredi de chaque mois, à 9 heures du soir.

La séance est levée à onze heures et demie.

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL.

Compte rendu de la séance du Conseil.

Le Conseil de la Société s'est réuni le mardi 30 juillet 1889, sous la présidence de M. E. Levasseur (de l'Institut).

La première question qui lui était soumise, portait sur la fixation de l'ordre du jour de la séance solennelle que la Société se propose de tenir en l'honneur des savants étrangers, amenés à Paris par la session de l'Institut international de statistique.

Conformément à l'avis inséré dans le présent numéro, cette séance aura lieu, au siège social, le samedi 7 septembre, c'est-à-dire le lendemain de la clôture de la session de l'Institut, à 4 heures précises du soir.

Elle sera suivie d'un banquet offert par les membres de la Société aux savants étrangers, mais comme la date de ce banquet est subordonnée aux convenances de l'Institut, un avis spécial en fera connaître le jour précis, en même temps qu'il désignera l'heure du banquet et l'établissement où il devra avoir lieu.

La salle des séances contiendra une exposition des ouvrages et tableaux graphiques des membres de la Société. M. le Secrétaire général s'est assuré les adhésions nécessaires et tout fait espérer que cette exposition offrira le plus grand intérêt.

La séance sera ouverte par le Président de la Société qui souhaitera la bienvenue aux membres étrangers de l'Institut. Elle sera terminée par deux communications statistiques, l'une de M. de Foville et l'autre de M. Loua.

M. CHEYSSON demande à dire quelques mots sur la question de l'enseignement de la statistique. Cette question a déjà fait l'objet d'un vœu qui sera soumis à l'approbation du Conseil supérieur de statistique, et des termes duquel il résulte que cet enseignement pourrait être entrepris sous les auspices, non du Gouvernement, mais de la Société de statistique elle-même, qui a acquis par ses travaux une autorité qu'on ne saurait lui disputer et qui d'ailleurs s'est engagée par ses statuts à organiser un enseignement de cette nature.

M. Cheysson ne se dissimule pas que trois difficultés se présentent à cet égard, le défaut de ressources, le choix des professeurs, le manque d'auditeurs.

Ces difficultés sont réelles, mais ne sont pas suffisantes pour arrêter l'exécution

de ce projet, que plusieurs circonstances heureuses semblent devoir favoriser aujourd'hui.

Et, en effet, pendant que le Conseil supérieur la soumettait à ses délibérations, le Ministre de la guerre a tenté de faire rentrer cette question dans le domaine pratique. En étudiant les programmes de l'examen d'admission des intendants militaires, M. de Freycinet a constaté que les notions statistiques n'y figuraient pas ; il est évident, cependant, que ces notions sont de la plus grande utilité pour ce corps important, ne fût-ce que pour faire connaître quelles sont les ressources dont il peut disposer et quels sont les pays qui les fournissent. L'intendant général de Lapeyrière, le général Mercier et le M. directeur Simon, entrant dans les vues du Ministre, ont bien voulu se mettre en rapport avec M. Cheysson et n'ont pas tardé, de concert avec lui, à préparer un programme de géographie statistique commerciale, cours qui pourrait être fait en 10 leçons, et serait précédé de 4 leçons sur les généralités et les méthodes de la statistique, qui lui serviraient de préface.

Ces leçons seraient sténographiées et mises ainsi à la portée de tous les intéressés. Elles auraient lieu dans un local du ministère de la guerre, mais ce local serait ouvert à tous ceux qui en exprimeraient le désir, et deviendrait par là une sorte de cours public.

On voit par là que les pourparlers officieux auxquels M. Cheysson s'est livré permettent d'espérer un résultat favorable, l'enseignement statistique se trouvant désormais pourvu d'un local, de professeurs et des ressources nécessaires à son fonctionnement, mais il conviendrait que la Société elle-même se substituât à des efforts purement individuels, en prenant directement sous son patronage l'enseignement dont il s'agit.

La proposition de M. Cheysson est adoptée par le Conseil, et une commission spéciale, composée de MM. Cheysson, Levasseur et Bertillon, est chargée de lui présenter un rapport à ce sujet.

La troisième question posée au Conseil consistait dans la délivrance du prix Bourdin. Grâce à la munificence de M. Jules Robÿns, qui a bien voulu parfaire les arrérages de ce legs, ce prix pourra être distribué pour la première fois dans la séance solennelle de septembre.

La commission chargée de rechercher, dans la collection des trois dernières années de notre Journal, les articles répondant le mieux aux exigences du programme, s'est mise d'accord dans son choix, et ses propositions ont été acceptées par le Conseil.

Le rapport contenant les conclusions de la commission sera présenté par M. Cheysson et la Société sera appelée à leur donner son approbation.